



**DECISION DU MAIRE**  
**N° 2023-007**

**Objet : Proposition de travaux modificatifs dans le cadre du marché de travaux de restructuration et d'extension de l'école élémentaire – lot 11 revêtements de sols collés - FTM 12**

**Le Maire de Saint Jean d'Arvey :**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu le code de la commande publique,**

**Vu la délibération du conseil municipal n°57/2020, en date du 10 septembre 2020, intervenue sur le fondement des dispositions du code général des collectivités territoriales, article L 2122-22 qui permet au conseil municipal de déléguer au maire un nombre de ses compétences et notamment :**

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite de 500.000 € (article L. 2122-22, 4° du CGCT)

**Vu la proposition de la société CIOLFI, située 163 rue de l'Eygala, CENTR'ALP, 38430 MOIRANS, attributaire du lot 11 revêtements de sols collés du marché de restructuration et d'extension de l'école élémentaire de Saint-Jean d'Arvey, de modification de travaux (FTM 12) pour la mise en place d'une résine anti-remontée d'humidité obligatoire pour un montant HT de 5324.67 € (6389.60 € TTC);**

**Considérant la nécessité de mise en place d'une résine anti-remontée d'humidité obligatoire sur la dalle du rez-de-chaussée côté extension et du côté existant au niveau de la salle de classe 5 ;**

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

**D'approuver et de signer le devis 22303142 de la société CIOLFI, située 163 rue de l'Eygala, CENTR'ALP, 38430 MOIRANS, d'un montant de 5324.67 € HT (6389.60 € TTC), récapitulé dans la FTM 12.**

**Article 2 :**

**La fiche de travaux (FTM 12) fera l'objet d'un avenant au marché de restructuration et d'extension de l'école élémentaire pour le lot 11 revêtements de sols collés.**

**Article 4 :**

**La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet et fera l'objet d'une information lors de la prochaine séance du conseil municipal.**

**Fait à SAINT JEAN D'ARVEY, le 13 avril 2023.**

**Le Maire,  
Christian BERTHOMIER**

